
François Narcisse Fortier, 1866-1883; J. Ed Leclerc, curé actuel.

Au mois de janvier 1897, la population totale de Saint-François de l'île d'Orléans était de 527 âmes. P.-G. Roy

Nouvelle loi scolaire au Grand-Duché de Luxembourg

Une loi, votée en 1881, avait supprimé, au Grand-Duché de Luxembourg, les garanties légales qui existaient antérieurement relativement à l'éducation religieuse des enfants qui fréquentent les écoles publiques.

Les populations se plaignirent aussitôt, puis, les abus se multipliant, les protestations devinrent plus nombreuses. Le gouvernement jugeant qu'il fallait leur donner satisfaction, déposa un projet de loi scolaire qui détruit pour ainsi dire toute la législation de 1881.

On peut le résumer comme suit :

1 Le catéchisme redeviendra livre de classe et l'instituteur sera tenu de coopérer dans une certaine mesure à l'enseignement religieux :

2 Il y aura une commission locale pour chaque section de commune; le curé ou son délégué en sera membre de droit, ainsi que le bourgmestre, et le troisième membre sera élu à la majorité des voix par les pères ou tuteurs des enfants qui fréquentent l'école :

3 Cette commission sera entendue lors de la nomination et de la révocation d'un instituteur.

L'hospice du Grand-Saint-Bernard

Une avalanche vient de renverser une grande partie de l'hospice du Grand-Saint-Bernard (en Suisse) : le réfectoire, les cuisines et d'autres locaux ont été détruits.

L'hospice fondé en 962 par saint Bernard de Menthon, a été détruit deux fois par le feu, mais n'avait jamais été gravement endommagé par les avalanches.

C'est l'un des plus merveilleux établissements que la charité chrétienne ait fondés. Une vingtaine de religieux, de l'ordre des Augustins, l'habitent toute l'année, reçoivent, réchauffent et nourrissent les voyageurs.

Près de deux cents lits sont mis à la disposition de ceux qui